

PROJET EN FINANCE

Encadré par le Professeur Eymen Erraies



Paiement irregulier au cas d'accident (sinistre)

Paiement regulier (prime)

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
(ASSUREUR)

CLIENT (ASSURÉS)

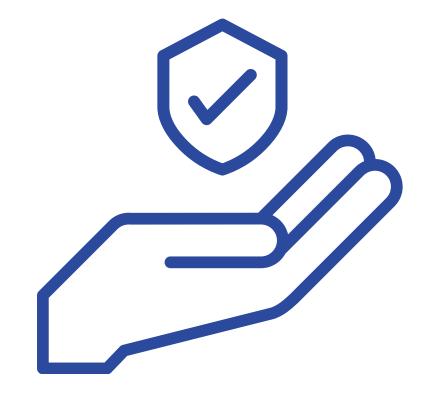
LE BILAN D'UNE ENTREPRISE D'ASSURANCE

Actifs

Ce sont les placements qui représentent le plus grand poste car l'assureur place les primes qu'il reçoit en instruments financiers, dans l'attente du paiement des sinistres.

Passifs

Ils représentent l'anticipation des **sinistres** que l'assureur devra prendre en charge



Prime des assurés



COMPAGNIE D'ASSURANCE (ASSUREUR)

Pes paiements réguliers d'intérêts (coupons) + le montant initial investi dans l'obligation (principal) à la maturité

OBLIGATION
-ACTION ...

FLUCTUATION DES TAUX D'INTÉRÊT : DÉFIS MAJEUR POUR LES INVESTISSEMENTS DES ASSUREURS

LES RISQUES ENCOURUS PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Deux grandes familles de risques affectent particulièrement la solvabilité et la rentabilité des sociétés d'assurance :

- Les risques techniques affectent le passif des bilans. Ils émanent de l'activité même de la compagnie comme il peut s'agir pour la <u>fréquence et la sévérité des sinistres</u>.
- Les risques d'investissement sont l'ensemble des risques liés à la gestion d'actifs de l'assureur.

LES RISQUES D'INVESTISSEMENT

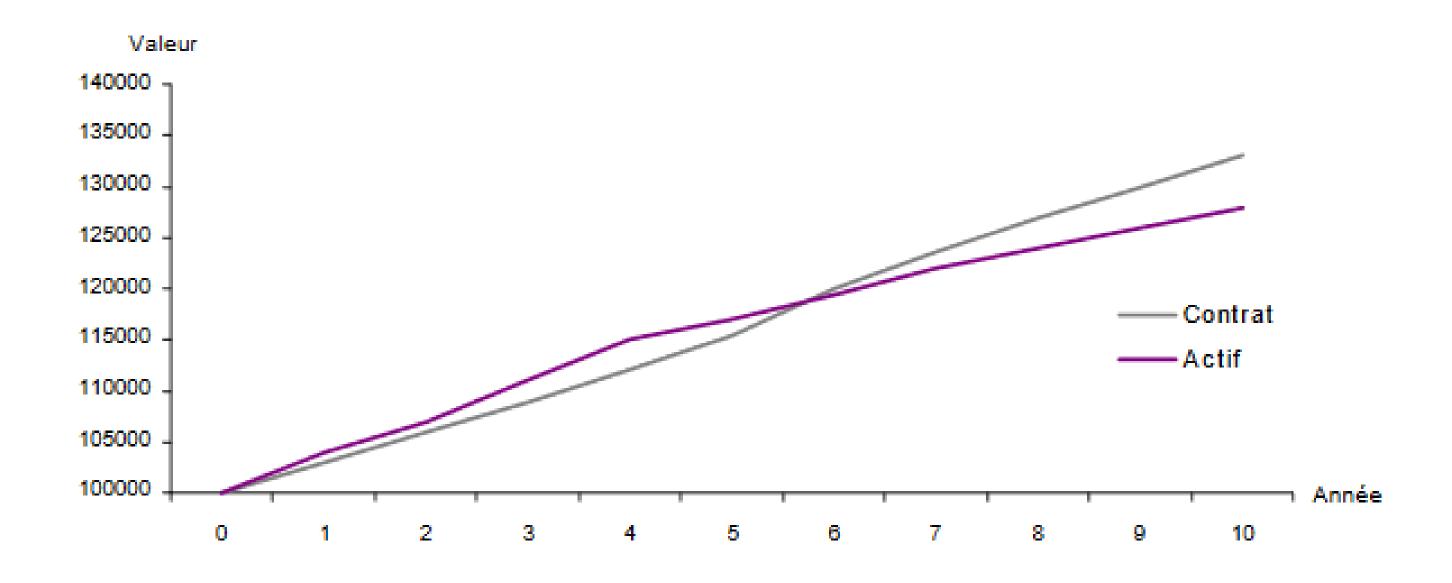
- Le risque de crédit : risque de la défaillance de countrepartie
- Le risque d'inflation
- Les risques de taux
- Risque de liquidité : le risque de ne pouvoir vendre un titre financier ou de le vendre à des conditions de prix très défavorables.

1- LE RISQUE DE RÉINVESTISSEMENT

LE RISQUE DE RÉINVESTISSEMENT (OU DE BAISSE DES TAUX) EST LE RISQUE QUE LE TAUX DE RENDEMENT AUQUEL SE FERONT LES INVESTISSEMENTS FUTURS SOIT INFÉRIEUR AU TAUX GARANTI AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE.

LE RISQUE DE RÉINVESTISSEMENT APPARAIT LORSQUE LA DURÉE DE VIE DES ACTIFS (OBLIGATIONS) EST INFÉRIEURE À CELLE DES ENGAGEMENTS.

SI L'ASSUREUR DÉTIENT À CE MOMENT DES OBLIGATIONS ARRIVANT À MATURITÉ, IL SERA OBLIGÉ DE RÉINVESTIR EN OBLIGATIONS AVEC DES CONDITIONS DE TAUX DÉFAVORABLES



EXEMPLE DE RÉINVESTISSEMENT DÉFAVORABLE À L'ANNÉE 5. LA VALEUR DE L'ACTIF EST INFÉRIEURE À LA VALEUR DU CONTRAT LORSQUE CELUI-CI ARRIVE À SON TERME À L'ANNÉE 10.

2-LERISQUE DE LIQUIDATION

LE RISQUE DE LIQUIDATION RÉSULTE D'UN ACTIF TROP LONG PAR RAPPORT AU PASSIF.

UNE HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT, DANS CE CONTEXTE, PEUT INCITER LES ASSURÉS À RACHETER LEUR CONTRAT S'ILS RÉALISENT QUE LE TAUX SERVI PAR L'ASSUREUR EST INFÉRIEUR À CELUI DU MARCHÉ.

LE RISQUE DE LIQUIDATION EST LE RISQUE POUR L'ASSUREUR D'AVOIR DANS CE CAS À CÉDER DES OBLIGATIONS AVANT LEUR REMBOURSEMENT, ALORS QUE CELLES-CI SONT EN MOINS-VALEUR PAR RAPPORT À LEUR PRIX D'ACHAT.

EXEMPLE

SUPPOSONS QU'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE AIT INVESTI DANS UNE OBLIGATION À 10 ANS AVEC UN TAUX D'INTÉRÊT FIXE DE 2%.

SI LES TAUX D'INTÉRÊT AUGMENTENT À 3%, LA VALEUR DE CETTE OBLIGATION SUR LE MARCHÉ DIMINUERA.

C'EST PARCE QUE LES NOUVEAUX INVESTISSEURS PEUVENT MAINTENANT ACHETER DE NOUVELLES OBLIGATIONS QUI RAPPORTENT 3% AU LIEU DE 2%.

PAR CONSÉQUENT, SI LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DEVAIT VENDRE CETTE OBLIGATION AVANT SON ÉCHÉANCE, ELLE POURRAIT SUBIR <u>UNE PERTE</u>

LES OBJECTIFS DU PROJET

CONFIDENTIEL

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

ENTRE:

[Le nom ou nom de l'entreprise], dont le siège social est situé à [Votre adresse], représenté(e) par [Votre nom], ci-après désigné(e) le "Disloquant",

ET

Un groupe d'étudiants de Tunis Business School, représenté par [Nom d'un membre du groupe], ci-après désigné le "Recevant".

EΤ

Le Doyen de Tunis Business School, Dr. Naceur Azaiez, ci-après désigné le "Doyen".

DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES :

- Le Disloquant possède des informations confidentielles, y compris mais sans s'y limiter, des informations relatives à des informations financières.
- Le Recevant est disposé à recevoir ces informations confidentielles et à les protéger conformément aux termes de cet accord.

ACCORD:

1. Définitions:

1.1 "Informations Confidentielles" désigne toutes les informations, données, documents, ou connaissances, qu'elles soient verbales, écrites ou électroniques, qui sont divulguées par le Disloquant au Recevant en relation avec la réalisation d'un projet de fin de semestre et qui sont marquées comme "Confidentielles" ou dont la nature confidentielle est clairement évidente.

2. Obligations de Confidentialité:

- 2.1 Le Recevant s'engage à maintenir la confidentialité des Informations Confidentielles et à ne pas les divulguer à des tiers sans le consentement écrit préalable du Disloquant.
- 2.2 Le Recevant s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir la divulgation non autorisée des Informations Confidentielles, y compris, mais sans s'y limiter, en empêchant l'accès non autorisé, la copie, ou la reproduction de ces informations.

3. Durée de la Confidentialité:

3.1 Les obligations de confidentialité en vertu du présent accord demeureront en vigueur pendant 4 mois à compter de la date de réception des Informations Confidentielles, à moins d'un accord écrit contraire entre les parties.

4. Non-divulgation:

4.1 Le Recevant ne divulguera pas l'existence ni les termes du présent accord sans le consentement écrit préalable du Disloquant.

5. Mesures disciplinaires :

5.1 En cas de violation des obligations de confidentialité énoncées dans le présent accord par Le Recevant, celui-ci reconnaît que des mesures disciplinaires pourront être prises par l'Université Tunis Business School conformément à ses règles et règlements en vigueur. Lesdites mesures disciplinaires seront à la discrétion de l'Université.

6. Loi Applicable:

6.1 Le présent accord est régi et interprété conformément aux lois tunisiennes. Les parties ont signé cet accord de confidentialité à la date du [Date].

[Nom du Disloquant] [Nom du Recevant] Naceur Azaiez

[Signature du Disloquant] [Signature du Recevant] [Signature du Doyen]

Activate Windows
Go to Settings to activat

ATTÉNUATION DES RISQUES



2

ÉVALUATION COMPLÈTE DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT



LE CALCUL

1 DURÉE DES ACTIFS

Une mesure le temps nécessaire pour que les flux de trésorerie (revenus, intérêts, remboursement du capital, etc.) provenant des actifs soient récupérés.

2 DURÉE DES PASSIFS

évaluer le temps nécessaire pour que les flux de trésorerie liés aux passifs (les paiements d'intérêts et les remboursements de capital) soient réalisés

DURÉE NETTE

Une mesure de la <u>sensibilité globale de la</u> <u>compagnie aux changements de taux</u> <u>d'intérêt</u>.

Plus la duration est longue, plus la valeur de l'actif ou du passif est sensible aux variations des taux d'intérêt.

Duration nette = Duration des actifs - Duration des passifs

$$w_t = \left[CF_t / (1 + y)^t \right] / Price$$

$$D = \sum_{t=1}^{T} t \times w_t$$

Les données fournies par la compagnie d'assurance :

- Le code du contrat (pas besoin de mentionner le nom du client)
- Le montant du contrat (Price)
- Le taux d'intérêt (tmm) (coupon rate)
- La valeur nominale (notional)
- La date de maturité (maturity date)
- La fréquence de règlement (trimestrielle annuelle ..)

Les données fournies par Tunisie Clearing :

- Le taux de zéro coupon (zero coupon rate)
- Le taux sans risque (BTA) (risk free rate)

3

CONCEPTION SUR MESURE D'UN CONTRAT DE SWAP



CONTRAT DE SWAP



Paiement variable

Paiement fixe (taux de SWAP)



ASSURANCE

BANQUE

4

STABILITÉ FINANCIÈRE



Le contrat de swap offre un environnement financier plus prévisible en fixant les coûts ou les retours associés aux passifs et actifs de l'entreprise.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

REFERENCE

https://www.atlas-mag.net/article/les-risques-specifiques-aux-compagnies-d-assurance

https://www.revue-banque.fr/metiers/assurance/hausse-de-I-inflation-et-des-taux-d-interet-des-defis-majeurs-pour-les-assureurs-MI12927586

https://openclassrooms.com/fr/courses/6172816-environnement-de-lassurance/6418786-lassureur-son-bilan-et-ses-revenus

https://placement.meilleurtaux.com/assurance-vie/actualites/2022-mai/assureurs-surveillent-pres-augmentation-taux-interet.html